

Liste des pièces à fournir

Chaque candidat à la médaille de la famille doit renseigner le dossier cerfa 65-0020, le **signer** et le compléter des documents suivants :

- Copie intégrale du livret de famille,
- Photocopie des cartes d'identité des enfants majeurs,
- Certificat de scolarité de **l'année en cours (2013-2014)** pour tous les enfants d'âge scolaire (**il est impératif que l'aîné des enfants soit âgé d'au moins 16 ans**),
- Attestations éventuelles émanant de personnalités ou de groupements qualifiés portants sur les titres et mérites de la famille,
- Lorsque la candidate est veuve de guerre ayant élevé seule au moins trois enfants qu'elle avait au décès de son mari, joindre une copie du titre de pension,
- Le cas échéant, une copie du jugement ou arrêt prononçant le divorce ou la séparation de corps (**copie donnant les motifs du divorce**),
- Il est indispensable de faire **valider votre demande** dans votre mairie, en faisant remplir le cadre réservé à cet effet en page 4 (certificat et avis motivé du maire),
- Inscrire le numéro de téléphone du candidat(e) sur le dossier cerfa à côté de l'adresse postale pour un éventuel contact téléphonique ou mail.

Pour information : il n'y a pas de modalités de prise en charge financière de la médaille. Se renseigner auprès de votre mairie pour plus de renseignements. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées pour commander éventuellement la médaille :

Société Stadium
38, rue de Barry
75008 PARIS
01.46.94.66.55

Possibilité de commander sur Internet : www.stadium.fr

**Les dossiers doivent être retournés au secrétariat départemental
avant le 31 décembre 2013.
Tout dossier incomplet sera retourné à son expéditeur.**